

La déprécarisation de l'emploi au CHPC : un plan ambitieux et volontariste

Vendredi 2 Avril 2021

Des mesures ambitieuses pour miser sur l'avenir

Conscient du taux important de contractuels actuellement employés au sein de l'établissement (environ 29 %), et en particulier le nombre de contrats à durée déterminée (CDD), le CHPC a souhaité engager en avril 2021 et pour les cinq années à venir, une politique de déprécarisation ambitieuse et volontariste.

Ces mesures sociales, s'inscrivant dans le cadre d'une négociation en cours avec les partenaires sociaux de l'établissement, ont pour objectif de sécuriser et stabiliser l'emploi, en particulier en direction des agents les plus précaires, afin d'accroître l'attractivité du CHPC, de fidéliser nos équipes par de meilleures conditions salariales et de permettre aux agents d'envisager leur activité professionnelle avec davantage de sérénité. Le CHPC, 4^{ème} établissement de Normandie, est un des plus importants employeurs du Nord-Cotentin avec 2158 personnels non-médicaux (1653 soignants, 258 agents techniques, 249 agents administratifs et socio-éducatifs) et 236 médecins.

Ce nouveau protocole, destiné à sécuriser le parcours professionnel des agents contractuels et à réduire les disparités des statuts et rémunérations au sein de l'établissement, prévoit l'instauration de nouvelles règles de recrutement.

Les mesures déclinées, prennent plusieurs formes :

- L'accès au statut de fonctionnaire par l'organisation de concours, par métier :
 - tous les ans pour les corps Aides-Soignants, Agents de service hospitalier et Infirmiers et en fonction des besoins en recrutement pour les métiers dits « en tension » (manipulateurs en radiologie, sages-femmes, ...) avec réévaluation annuelle si besoins supplémentaires
 - en remplacement de la totalité des départs à la retraite par ouverture d'une place au concours ou entrée par voie de mutation

La transformation de CDD en CDI après deux années d'exercice dans les services des hôpitaux Pasteur et Simone Veil et un an au sein des deux EHPAD Le Gros Hêtre et Le Pays Valognais (sous réserve d'évaluation positive du travail de l'agent par son encadrement) et proposition d'un CDI dès l'embauche ou dans un délai de deux ans maximum après la prise de service, durée réduite à un an en EHPAD.

Ce sont au total près de 250 situations qui seront concernées en 2021 parmi les professionnels du CHPC, tous corps de métier confondus : les équipes soignantes mais aussi les personnels administratifs, techniques et logistiques qui contribuent à l'accueil et à la qualité de la prise en charge des patients.

Un plan d'une ampleur inédite

Le plan engagé est d'une ampleur inédite pour l'établissement. Le financement de ces mesures, sur les fonds propres du CHPC, représente **50 000 € par an sur 5 ans**, auxquels viennent s'ajouter des **fonds supplémentaires pour les deux EHPAD** (Le Gros Hêtre et Le Pays Valognais), dans l'**objectif d'atteindre un taux de 80 % de professionnels statutaires d'ici 2026**.

Ce sont donc 27 aides-soignants, 15 agents des services hospitaliers, 2 cadres supérieurs de santé, 10 infirmiers(ères), 3 manipulateurs en électroradiologie et 2 sages-femmes qui seront titularisés par voie de concours au terme de l'année 2021, soit 57 soignants.

Ce plan a reçu le soutien du Président du Conseil de Surveillance et Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, Benoît ARRIVE.